

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Décembre

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre

### Le Budget des travaux publics

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère des travaux publics. MM. Drun, Basly et Plichon réclament en faveur de canaux de leur région.

M. Turrel leur promet tout son concours.

M. le rapporteur fait connaître que la commission s'est mise d'accord avec le gouvernement pour le rattachement des crédits relatifs à la pêche et aux eaux, au budget de l'agriculture.

Elle a examiné également les chapitres 17 et 18, qui lui avaient été renvoyés avec l'amendement de M. Dupuy-Dutemps. Elle a admis la création d'un chapitre 17 bis (frais de tournées des contrôleurs comptables et des contrôleurs du travail).

Tous ces chapitres sont adoptés.

La Chambre revient au chapitre 55.

M. Souchet propose d'augmenter le crédit de 100,000 francs. Il s'agit des travaux de défense contre les inondations.

L'amendement est repoussé par 283 voix contre 227.

Les chapitres 55 à 61 sont adoptés.

M. Charruyer, sur le chapitre 62 (réseau de l'Etat: dépenses d'établissement; lignes en exploitation et acquisition de matériel roulant), demande un relèvement de 400,000 fr.

L'amendement, combattu par le gouvernement et la Commission, est repoussé par 361 voix contre 192.

### Les Chemins de Fer de l'Etat

On passe au budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Marchegay demande au ministre de déposer le plus tôt possible le projet de loi organisant le régime de ce réseau.

M. Turrel, ministre, répond qu'il le déposera à bref délai.

M. de Grandmaison appelle les sentiments d'humanité de la Chambre sur la situation des femmes gardes-barrières. Il demande, d'autre part les intentions du gouvernement au sujet de la retraite des agents non commissionnés.

M. le ministre répond sur le premier point que la situation des gardes-barrières de l'Etat est égale à celle des gardes-barrières des autres réseaux. S'il y a des cas particuliers, il les exa-

minera avec bienveillance; le crédit lui suffit pour y pourvoir. Sur le second point, il faudrait que les agents qui en 1863 ont refusé de verser à la caisse des retraites, versent le montant des retenues arriérées, pour qu'ils puissent participer actuellement aux retraites.

M. Jaurès dit qu'il y a là une situation injuste pour les agents victimes des faillites des compagnies précédentes.

M. Lemerrier demande pour eux une augmentation de crédit.

L'amendement est repoussé par 336 voix contre 77.

Tous les chapitres sont adoptés sans modification.

### Les Conventions

La Chambre passe au budget des conventions.

M. de Ramel appelle l'attention du ministre sur la situation particulière du bassin minier du Gard au point de vue des tarifs. Il demande l'abaissement du tarif pour les charbons du Gard à destination de Marseille. Le tarif actuel est un tarif exceptionnellement de défaveur. La concurrence devient impossible avec les charbons anglais.

Le ministre rappelle que la commission technique est chargée d'examiner la question complexe qui intéresse aussi les mines de Bessac et les mines des Bouches-du-Rhône. M. Turrel espère obtenir une solution rapide.

M. de Ramel remercie le ministre.

M. Cornudet critique le rapport Fleury-Rivérin et préconise le rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi.

M. Leveque proteste contre les tarifs d'assimilation appliqués par les compagnies à certaines marchandises. Il demande à M. Turrel s'il est disposé à exercer des poursuites contre la Compagnie du Nord.

M. Turrel répond qu'en ce qui concerne les tarifs d'assimilation mis en vigueur sans avoir été homologués, il y a là un abus ancien mais tout à fait blâmable. A la date du 9 octobre dernier, il a adressé à la Compagnie du Nord une lettre lui rappelant l'article 45 du cahier des charges, lui signalant l'assimilation abusive de marchandise comprise à la classification générale, par exemple pour les chaussures assimilées à la mercerie, et lui demandant à cet égard des explications.

La Compagnie répondit qu'elle avait cru user de son droit. Le 31 octobre, le ministre lui intima l'ordre de cesser d'appliquer ces assimilations qui pouvaient profiter à certains commerçants, mais nuisaient à l'intérêt général.

L'abus existait depuis 1890; le ministre, dès qu'il l'a connu, a pris des mesures pour y mettre fin. (Très bien)!

M. Jaurès dit qu'il faut une sanction, et qu'elle ne peut consister que dans des poursuites contre les conseils d'administration des grandes Compagnies qui contreviennent à la loi.

M. le président fait connaître le projet de résolution déposé par M. Leveque :

« La Chambre invite le gouvernement à faire respecter la loi qui veut que les parquets soient seuls juges de la suite à donner à tous les procès-verbaux dressés par les commissaires de surveillance et l'invite à faire respecter par toutes les compagnies de chemins de fer, les tarifs légalement homologués. »

M. le ministre. — J'avais cru qu'on ne devait pas poursuivre les auteurs des contraventions commises de bonne foi. Du moment que la Chambre paraît manifester un autre sentiment j'accepte la motion de M. Leveque. (Très bien ! très bien !)

M. Jaurès propose d'ajouter à la motion Leveque les mots suivants :

«... Et l'invite en outre à établir les responsabilités et à poursuivre les réparations du préjudice causé à l'Etat. »

La motion Leveque acceptée par le gouvernement, est adoptée.

M. le ministre des travaux publics demande que le paragraphe additionnel présenté par M. Jaurès soit ainsi modifié : « Préjudice qui aurait pu être causé à l'Etat. »

Sous le bénéfice de cette modification, le gouvernement accepte.

Ce paragraphe additionnel, ainsi modifié, est adopté.

L'article 46 est adopté.

M. Raiberti propose un article 46 bis qui est accepté par la commission et adopté.

M. Cornudet demande si le transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay sera décidé par voie de décret.

Le commissaire du gouvernement fait un signe négatif.

On revient aux chapitres réservés du budget des travaux.

Les chapitres 38 à 42 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

## INFORMATIONS

### Le Budget

Il est dès maintenant plus que probable que le budget ne pourra être voté en temps utile et que grâce à l'obstruction systématique de l'extrême-gauche, si bien secondée par le parti radical, on n'évitera pas les douzièmes provisoires.

complet.

— *Mortefontaine*, fit une voix derrière Budaille.

— *Présent*, répondit encore celui-ci en se tournant vers un grand gaillard, blême, agrémenté d'un ventre énorme.

— Poil ou plume ? lui demanda Budaille.

— Un peu de tout... Sapré matin, on attrappe la mort dans ces fourgons à marchandises... il me semble que mes boyaux sont glacés...

— Avec un calorifère de ce calibre-là... répliqua Budaille en lui envoyant une claque gigantesque sur le ventre.

Le grand efflanqué éclata de rire...

— Allons venez, vilains phénomènes, on sait ce que parler veut dire. Tu peux nous suivre, Pierre, ajouta l'habitué du *Salon des Ministres*. C'est un copain, messieurs !

Les quatre hommes enfilèrent le couloir obscur d'une maison borgne de la rue Berger, qui les conduisit à une petite salle faiblement éclairée par une lampe fumeuse. Une femme assise dans un coin, était occupée à plumer du gibier. Elle ne leva même pas la tête à leur entrée.

Budaille prit sur une table un litre de vin et remplit quatre verres.

— Allons tas de farceurs, dit-il, avalez ça pour vous réchauffer le ventre et la bosse, et dépêchez-vous de débarrasser vos infirmités.

En un clin d'œil les deux phénomènes quittèrent leurs blouses, et la bosse de l'un et le ventre de l'autre gisaient à terre sous la forme de deux sacs de toile bien remplis.

— A toi d'abord, Lagardère, fit Budaille en interpellant le ci-devant bossu, qu'as-tu à déclarer ?...

### Lancement d'un Croiseur Russe

Le Havre, 6 décembre.

La mer étant plus calme, on a procédé, à 9 h. 1/2, au lancement du croiseur russe, *Svelland*, en présence de M. Brindeau député, du commandant Abaza, des officiers russes et d'un certain nombre d'autorités civiles et militaires.

Les curieux étaient nombreux. L'opération a bien réussi. Le *Svelland* est entré dans le port avec le concours de trois remorqueurs.

### L'arrêt d'Alexandrie

Interview de M. François Deloncle publiée par *l'Evénement* :

L'arrêt de la cour d'Alexandrie met à néant toutes les prétentions anglaises à une prolongation de l'occupation de l'Egypte. Non seulement il établit que les fonds égyptiens ne peuvent servir qu'aux besoins directs et immédiats de la vice-royauté — et ce, avec le consentement unanime des commissaires de la Dette, — mais il constitue une mise en demeure d'évacuation. On ne doit et on ne peut l'interpréter autrement.

Que le gouvernement anglais rembourse à la caisse de la Dette les sommes indûment prélevées, cela ne lui constituera aucun droit et n'engage à rien le gouvernement égyptien. A plus forte raison les puissances n'auront-elles pas à en tenir compte quand elles songeront l'Angleterre d'avoir à remplir enfin la promesse tant de fois renouvelée de l'évacuation de l'Egypte, de toute l'Egypte.

### L'Armée Hellénique

Athènes, 6 décembre.

Le roi a adressé au premier ministre un message dans lequel il dit que les manœuvres du printemps dernier ont démontré la nécessité de faire exécuter des manœuvres par des unités plus fortes.

Le roi exprime le désir de voir l'armée devenir digne de sa mission et déclare qu'il juge nécessaire d'établir un camp permanent où l'armée, délaissant les services ordinaires, se consacrerait entièrement à l'instruction militaire.

Il estime qu'il est indispensable d'appeler des réserves sous les drapeaux de façon à constituer une force de dix à douze mille hommes. Il faudra aussi pourvoir aux besoins de la cavalerie.

Le roi juge également nécessaire de constituer une commission composée d'officiers supérieurs et chargée de décider le modèle de fusil qui devra être adopté pour l'armée.

### L'insurrection Cubaine

Madrid, 6 décembre.

Une dépêche privée, suppose que Maceo se

— Quatre perdreaux, deux cailles et un lièvre !  
— C'est tout... Peuh ! Y a donc plus de gibier dans les bois de M. le duc d'Aumale ?...

— Si fait... Mais paraît qu'y a davantage de garde-chasse...

— Et toi, *l'Enfilé*, qu'est-ce que tu rapportes de *Mortefontaine* ?

— Un lièvre, deux cailles quatre perdrix.

— Vous vous êtes donné le mot, paraît... Malgré tout cela... Décidément c'est à croire que tous les braconniers se sont faits sénateurs. Allons, passez à la caisse, la mère Rincette va vous solder votre dernière livraison.

Les deux faux infirmes s'en furent vers la vieille femme qui leur compta ce qui leur revenait.

— Tu ne peux t'imaginer, dit Budaille à Pierre Rigaut combien le métier de marchand de gibier devient de plus en plus difficile... Quand donc le gouvernement se décidera-t-il enfin à faire une bonne loi pour décréter l'abolition des gardes-chasse. C'est une honte, vrai, qu'à une époque de progrès comme la nôtre les braconniers ne puissent pas exercer, sans ennui, leur honnête profession.

— Ah ! ces messieurs sont braconniers ? demanda Rigaut.

— Non ; ils se chargent seulement d'apporter la marchandise à Paris, autant que possible sans s'attarder au bureau d'octroi... Tu vois qu'aujourd'hui leur bagage n'est pas lourd, ajouta Budaille qui se mit en mesure d'extraire des sacs de toile le gibier annoncé.

— Nous serons plus heureux la prochaine fois, fit le grand gaillard efflanqué en dissimulant sous sa blouse son sac vide.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

V

### La revanche du docteur Noris.

— C'est bien simple. J'ai tout intérêt à ce qu'on me croie parti de France, pour pouvoir à l'occasion me créer un alibi. Pour ce'a, l'ami que tu me désigneras à New-York se présentera chez diverses personnes dont je lui donnerai les noms, comme étant l'ancien domestique de M. Hersent, notaire à Paris. Le résultat de ces démarches importe peu, l'essentiel est qu'à un moment donné, si on recherchait le domestique en question à Paris ou en province, on puisse prouver que j'ai quitté la France depuis longtemps...

— Tout ça est bien embrouillé... mais si c'est absolument utile...

— Dis nécessaire à la réussite d'un projet que je travaille, et dont tu me diras des nouvelles un jour...

— La grande opération dont tu nous as parlé ?

— Elle-même.

— Alors c'est dit... Je connais à New-York deux lascars, dans les conditions voulues... je n'ai que l'embaras du choix... Rédige un programme, l'ordre et la marche... et par le prochain courrier nous échangerons tes

instructions...

— C'est bien... J'ai encore autre chose à te demander...

— Tu es insatiable ce soir.

— Oh ! presque rien. Ma figure de larbin me gêne beaucoup... Je voudrais bien en changer pour quelques heures...

— Je te comprends... Mossieu à besoin d'un léger maquillage... histoire de travestir sa fatale beauté...

— C'est ça et si...

Deux coups de sifflets successifs traversèrent l'air.

— Chut ! fit Budaille... on a frappé à la porte de mon cabinet... Permets que je réponde.

Il introduisit, à la façon des bouchers, un doigt dans sa bouche, et lança à son tour un coup de sifflet strident.

— Si je te gêne, je peux m'éloigner, dit Pierre Rigaut...

— Pas la peine... les amis des amis sont des amis... Comme il finissait sa phrase, un petit bossu arriva en se dandinant sur le trottoir.

— *Chantilly* !... fit-il en passant devant eux...

— *Présent*, riposta Budaille...

Le petit bossu s'arrêta net, et tendit la main à Budaille qui lui dit...

— Bon chargement aujourd'hui ?

— Euh !... Euh !... sapristi, ça pique ferme ce soir... je suis venu sur une voiture de maraicher... J'ai le dos gelé...

— Avec un durillon comme ça, répartit Budaille qui caressa la bosse du petit homme...

Celui-ci ricana en répliquant :

— N'empêche qu'un verre de vin serait pas de trop...

— Patience donc... l'ami. Nous ne sommes pas au

trouve actuellement à New-York où il est allé exposer au comté la situation de l'insurrection cubaine.

Le général Polavieja, commandant en second aux Philippines, a pris le commandement militaire de Manille.

Turquie

On télégraphie d'Athènes au Daily News :

La Porte a demandé le rappel du consul général grec en Crète, mais le gouvernement a refusé d'accéder à cette demande.

M. Bourgeois à Toulouse

MM. Bourgeois et Doumer sont arrivés dimanche à Toulouse. Ils ont été reçus par la municipalité et le parti socialiste tout entier.

Un banquet a eu lieu à la salle des Jacobins. M. le maire de Toulouse et MM. Bourgeois et Doumer, ont pris successivement la parole.

A quatre heures, à la sortie du banquet, quelques bagarres de peu d'importance ont éclaté sur divers points du parcours du cortège.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On nous écrit de Gourdon :

Il n'a encore paru aucune liste des candidats à opposer à celle de M. de Verninac, et cependant les partisans de celui-ci paraissent inquiets ; ils sentent qu'ils ne vont pas lutter dans les conditions d'autrefois. On sait que le grand chef, qui personnifie le parti socialiste dans le Lot, a du plomb dans l'aile, et que la situation est loin d'être rassurante.

La Dépêche, organe officiel de MM. de Verninac, Jaurès et consorts, a beau nous répéter chaque jour que Bourgeois est le ministre de demain, cela ne prouve pas qu'il soit le ministre d'aujourd'hui, ni qu'il puisse faire les élections sénatoriales.

Messieurs les socialistes, vous n'avez rien à vous reprocher ; vous avez tout fait pour remettre en selle le malheureux M. Bourgeois, qui reste hélas ! irrémédiablement désarçonné, et, avec lui, M. de Verninac.

Qu'on interroge un socialiste, pris au hasard, sur les chances de notre sénateur ; il répondra invariablement : « M. de Verninac est trop habile, on n'arrivera pas à le renverser. »

Les fidèles qui invoquent cet argument, fait pour les naïfs, n'ignorent pas que c'est précisément son excès d'habileté qu'on lui reproche le plus.

Demandez à M. Calmon-Maison, à M. Béral, à M. Cocola, au groupe de délégués sénatoriaux qui votèrent pour lui sur la foi d'une promesse, ce qu'ils en pensent. On pourrait aussi, aux élections législatives de 1898, poser la même question à M. Lachize, surtout si M. Malvy, maire de Souillac, était assez habile chirurgien pour extraire le plomb, et acquérir ainsi de nouveaux droits aux préférences du maître.

Tous les délégués savent, à cette heure, que le retour du ministère Bourgeois est impossible, et que c'est le ministère Méline qui fera les élections sénatoriales.

Ils savent que tous les assauts livrés à ce ministère depuis sa nomination, n'ont tourné qu'à la confusion de leurs auteurs. Ils savent que puisque M. de Verninac combat avec ardeur M. Méline et ses collaborateurs, il ne peut plus solliciter aucune faveur, soit dans les ministères, soit à la préfecture.

Ils savent que le socialisme, comme voudrait le pratiquer M. Jaurès, dont les ouvriers de Carmaux ne veulent plus, et qui est le corréligionnaire politique de M. de Verninac, n'est pas le régime qui peut convenir au pays, et ils n'en veulent pas. Ils veulent des hommes qui, par une bonne administration de leurs propres intérêts, inspirent confiance pour la bonne gestion des finances de l'Etat.

Les délégués sénatoriaux sont tous capables d'écrire leurs bulletins, et ils sauraient, au besoin, déjouer toutes les ruses,

toutes les habiletés auxquelles on pourrait être tenté de recourir pour les tromper.

Ils voteront pour des hommes leur offrant des garanties de capacité, d'indépendance, de dévouement à la vraie République, à celle qui repousse les étiquettes, au moyen desquelles des sectaires voudraient la dénaturer et l'amoinrir.

Ils voteront pour des hommes qui soient en situation de servir les intérêts de leurs communes auprès des pouvoirs publics.

X...

CIRCULAIRE DE M. REY

Nous recevons de M. Rey la circulaire ci-jointe :

Messieurs et chers délégués,

Le siège sénatorial qui est plus particulièrement dévolu à l'arrondissement de Cahors étant vacant et la 2<sup>e</sup> circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des députés devant disparaître, je viens faire appel à vos suffrages, pour me permettre de continuer au Sénat les réformes financières, économiques et sociales que j'ai entreprises ou soutenues au Palais-Bourbon.

Ces réformes, vous les connaissez. Persuadé que l'agriculture est le fondement le plus solide de la richesse et de la puissance de la France, et qu'avec une agriculture prospère toutes les branches de l'activité nationale le seraient également, surtout dans notre département où elle est de beaucoup la plus importante source de revenu, je me suis attaché à rechercher, proposer et défendre toutes les mesures capables d'améliorer le sort des vingt millions de cultivateurs qui en tirent leur existence.

C'est ainsi que je n'ai cessé de réclamer, au nom de la légalité et de la justice, la diminution ou la suppression des impôts si nombreux et si lourds qui l'écrasent, et j'ai eu la satisfaction de contribuer, il y a cinq ans, à un premier allègement, plus faible que je n'aurais voulu, de 22 pour cent du principal de notre impôt foncier. Il n'a pas dépendu de moi que des dégrèvements encore plus considérables n'aient été effectués sur la personnelle-mobilière et les portes et fenêtres, ces deux contributions aujourd'hui condamnées, ainsi que sur les droits d'enregistrement, si onéreux qui pèsent sur les ventes de propriétés.

J'ai aussi réclamer la suppression des prestations, cet impôt si inégalement réparti qui frappe plus le pauvre que le riche, le père de famille chargé d'enfants que le célibataire, le paysan que le citadin et, pour faire face à tous ces dégrèvements, j'ai demandé que le revenu de l'argent, si épargné jusqu'ici, fût soumis aux charges communes.

Mais il ne suffit pas, pour rendre l'agriculture prospère, de diminuer ses charges fiscales, il faut encore lui permettre de vendre ses produits à un prix rémunérateur. Nous nous sommes, en conséquence, associé au vote des tarifs protecteurs qui ont été établis pour la défendre contre la concurrence ruineuse de l'étranger.

Malgré ces deux importantes mesures, la culture des champs ne saurait être lucrative si elle ne perfectionne pas ses procédés et n'applique pas les nouvelles méthodes destinées à augmenter la fertilité du sol et le rendement des récoltes. Pour cela il était indispensable de répandre l'enseignement agricole dans les campagnes et de donner au cultivateur la facilité de se procurer les fonds nécessaires. Aussi avons-nous porté tous nos soins dans les commissions de la Chambre à la préparation des lois sur l'enseignement et le crédit agricoles.

Enfin, il était du plus haut intérêt que l'agriculteur, après avoir dépensé son temps, sa peine, son argent, ne fut pas exposé à voir tout le fruit de son travail détruit par les sinistres atmosphériques et eut son lendemain assuré. Nous avons à cet effet demandé l'assurance des récoltes et du bétail et déjà nous avons obtenu celle des planteurs de tabac.

Dans l'ordre des réformes sociales nous ne nous sommes pas moins efforcé de venir

en aide de tout notre pouvoir aux pauvres, aux malheureux, aux déshérités. C'est ainsi que nous avons contribué, comme rapporteur, à faire voter la loi sur l'assistance médicale dans les campagnes, afin que celui qui n'a que ses bras pour vivre reçoit gratuitement les soins nécessaires au prompt retour de sa santé.

C'est ainsi que nous insistons pour qu'on organise de même l'assistance des vieillards et des infirmes et nous avons déposé dans ce but un projet de loi dont les principales dispositions ont été adoptées par la Commission de la Chambre et commencent même à être appliquées dans le département.

C'est ainsi encore que, dans un autre projet de loi, nous avons indiqué les moyens, sans grever le budget, de diminuer le paupérisme et d'assurer à tous les travailleurs des champs comme de l'atelier une pension de retraite, de manière à ce que personne ne fut plus menacé de mourir, sur ses vieux jours, de faim et de misère.

Au point de vue politique nous acceptons une base électorale plus large pour le Sénat et une modification de ses attributions de nature à éviter les conflits entre les deux assemblées, mais sans porter atteinte à son existence et à son rôle pondérateur que nous estimons nécessaires.

Tel est le programme démocratique dont je poursuivrais avec ardeur l'exécution devant le Sénat si vous me faites l'honneur de me choisir pour vous y représenter.

Indépendant de toute coterie, attaché aux idées plus qu'aux personnes, uniquement préoccupé du bien public je continuerais à soutenir toutes les réformes, d'où qu'elles viennent, qui me paraissent utiles au pays, feraient pénétrer plus de justice dans nos lois et amélioreraient le sort du peuple, tout en respectant la propriété, la famille, la liberté individuelle qui sont les bases de toute société civilisée et les causes les plus puissantes du Progrès.

D<sup>r</sup> EMILE REY,  
député,  
Conseiller général,  
Membre du Conseil supérieur  
de l'assistance publique.

\* \* \*

M. Rey a envoyé sa profession de foi aux journaux.

Il se présente bien seul et non avec un drapeau, mais comme candidat de l'agriculture, qui manquerait, à son défaut, de représentant dans le département, quoique M. de Verninac aspire no- toirement à en avoir le portefeuille, pour lequel il éprouve la soif éternellement déguée de tantale.

Notre honorable député a peut-être ses raisons pour se faire si humble devant l'opinion, mais tel n'est point le langage qu'il a tenu à d'autres personnes. Ils sont nombreux et divers ceux qui l'ont entendu affirmer des opinions politiques et se donner comme le champion des idées modérées, comme républicain simplement ou progressiste, en opposition avec la liste socio-radical, il ne veut pas de place sur cette liste et combat les doctrines qu'elle représente. Mais alors pourquoi ne pas faire de liste soi-même ? Est-ce que M. Rey ne trouverait point dans le parti qui a toutes ses sympathies des hommes dignes de sa société ? Est-ce qu'il y aurait disette de candidats recommandables par l'honorabilité, la capacité, la sûreté des opinions, la notoriété et les services rendus ? M. Rey ne donne pas de raison pareille, ni aucune autre d'ailleurs, comme s'il n'en avait point ou ne voulait les avouer.

« Seul, a-t-il dit, à ses amis, je suis sûr de passer ; avec une liste modérée j'échouerais » L'homme qui tient ce fier langage manifeste une bien haute confiance en son prestige personnel ; mais si ce prestige est si grand, il ne pourrait que profiter à des compagnons de liste, qui, hélas ! n'en ont pas par eux-mêmes, les pauvres, et leur valoir les suffrages donnés à leur chef de file.

Donc le motif allégué n'est pas sérieux et M. Rey ne saurait, sans illusion, espérer le faire accepter par des personnes douées de quelque bon sens.

Qu'y a-t-il donc qu'on ne veuille ou ne puisse dire ? Et les suppositions vont leur train, et l'explication la plus naturelle, sinon la plus obligeante, c'est que M. Rey ne compte pas tant que cela sur la puissance de son nom, et qu'il caresse in petto l'espérance de prendre rang sur la liste radico-socialiste, dont M. de Verninac évincerait en dernière heure, sous la pression prévue d'un congrès, l'un des figurants. Personne ne doute que M. de Verninac ne consentit en pleurant à ce douloureux sacrifice, s'il était nécessaire ; et même le bruit courait récemment à Cahors qu'il sacrifierait plus encore au besoin, et que les dé-

légués sénatoriaux pourraient bien apprendre, à la veille du scrutin, que, dans un intérêt tout à fait supérieur, il a dû remplacer Talou et Pauliac par d'autres acolytes qui seraient le docteur Rey et M. Delport.

Ce n'est pas la circulaire qu'il vient d'adresser aux délégués sénatoriaux qui pourrait faire obstacle à cette évolution. Elle prépare toutes choses au point, afin de permettre tous les arrangements possibles.

Une lettre de M. Rey

M. Rey vient d'adresser la lettre suivante au Réveil du Lot, insistant sur la convocation d'un congrès de délégués sénatoriaux.

St-Denis-Catus, le 3 décembre 1896.

A Monsieur le Directeur du Réveil du Lot.  
Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du Réveil du Lot du 2 décembre vous annoncez que de nombreux délégués vous ont déclaré qu'ils n'approuvaient pas ma candidature et que je devrais me retirer devant celle de M. Talou. Vous invoquez à cet effet, comme un argument puissant, les deux ou trois ans d'âge qu'à de plus mon collègue, ainsi que quelques autres titres que je ne me permettrai pas de discuter, laissant ce soin aux électeurs.

Mais je vous apprendrai à mon tour qu'un grand nombre d'autres délégués, voyant que la circonscription que je représente va disparaître et désirant avoir au Sénat un défenseur des intérêts agricoles et un partisan des réformes pratiques, m'ont demandé de solliciter les suffrages de mes concitoyens.

Quels sont ceux qu'il faut écouter ? De quel côté se trouve la majorité ? Il y a un moyen bien simple de le savoir. Je l'ai indiqué dans ma lettre aux journaux du 17 novembre et je suis encore prêt à m'y rallier, c'est de consulter les délégués de l'arrondissement de Cahors réunis en congrès.

Je m'étonne vraiment qu'un journal démocrate comme le Réveil du Lot, ainsi que ses amis ne veuillent pas recourir à une manière de procéder aussi conforme aux principes républicains.

Je vous serai très obligé, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréez l'assurance de ma considération distinguée.

EMILE BEY,  
député.

Délégués sénatoriaux

(Suite)

- Belmont. — Bouysy Jacques. Sup. Miquel Jean.
- Cremps. — Combarieu Marcelin, Sembel Jean. Sup. Conquet Jean.
- Escamps. — Couffin Baptiste, Roques Jean. Sup. Galtié Antoine.
- Flaujac. — Blattes Célestin. Sup. Lalande François.
- Fontanes. — Dugès, Cazes Frédéric. Sup. Ausset Antoine.
- Laburgade. — Blattes Jean-Pierre. Sup. Terrier Jean.
- Montdoumerc. — Sicard Edouard, Deilhes Jean-Bierre. Sup. Périé Jean.
- Vaylats. — Bru Louis, Conté François. Sup. Guiral Louis.
- Blars. — Conquet Antoine, Rouquié Edouard. Sup. Bras Pierre.
- Cras. — Lalo Amédée. Sup. Pignaniol Vincent.
- Orniac. — Cassan Casimir. Sup. Rouquié François.
- Sabadel. — Bastide, Caminade Antoine. Sup. Bastide J.
- St-Cernin. — Durand Jean, Longpach Auguste. Sup. Mathaly Basile.
- Caillac. — Valet Justin, Albert Jean. Sup. Vignes Jean.
- Carnac-Rouffiac. — Molinié Jean, Cournil Apollon. Sup. Burc Jean.
- Fargues. — Bataille Henri. Sup. Massabie Jacques.
- Lascabanes. — Bessières Antoine, Delsol Michel. Sup. Belloc Augustin.
- Lebreil. — Pax, maire. Suppléant, Brugeau, adjoit.
- Montlauzun. — Denègre Paul. Sup. Lapèze Théodore.
- St-Cyprien. — Bousquet Camille, Mercadié maire. Sup. Dayma, adjoint.
- St-Daunès. — Lacassagne Antoine, père. Sup. Aladel Pierre, père.
- St-Laurent. — Solacroup Antoine. Sup. Ruzières Jean.
- St-Matré. — Jordy Jean. Sup. Basset Elie.
- St-Pantaléon. — Gleizes Félix, Béliens Hilaire. Sup. Combarieu Victor.
- Valprionde. — Quintard, maire, de Laborie. Sup. Molinié Jean.
- Duravel. — Itier Martin, Calassou Hilarion. Filhol Louis.
- Floressas. — Loussert Basile. Sup. Roux J. Baptiste.
- Grézels. — Carrié Charles, Soulié Ferdinand. Sup. Leygues Jean.

Lacapelle-Cabanac. — Du Mas Joseph. Sup. Leussert Cléonis.  
 Montcabrier. — Denuc Pierre. Carmeille François. Sup. Vayssié Achile.  
 Sérignac. — Combes, gendre Caillaud. Veyries. Sup. Gras, père.  
 Touzac. — Delcaillau Antoine. Sup. Cure Victor.  
 Vire. — Durou Louis-Alexandre. Sup. Combes Victor.  
 Bergantay. Arnaudet Louis. Sup. Ganil Jean. Cours. — Jouclas François., Delpon Jean. Sup. Malaret Jean.  
 Crégols. — Delmas Louis. Sup. Loulmet Eugène.  
 Vers. — Janin Denis, Alazard Jean-Baptiste. Sup. Borredon Pierre.  
 Belmont. — Pédamont Jean. Sup. Ginèbre Antoine.  
 Biars. — Ponchie Antoine. Sup. Fages Eugène.  
 Bretenoux. — Vaur Jean-Louis, Goudeaux-Louis. Sup. Bonneval Jean.  
 Cahus. — Cappelle Joseph, Faye Basile. Sup. Mespoulet Baptiste.  
 Cornac. — Lamarche, Ludovic, Larribe J.-P., Bénêchie J.-B. Sup. Borie Antoine.  
 Cagnac. — Goudeau Antoine, Souhol Zacharie. Sup. Fayet Joachim.  
 Gintrac. — Vailles Jean-Pierre. Sup. Mentiers Jean.  
 Girac. — Mamoul Etienne. Sup. Dufau François.  
 Glanes. — Charlat Eugène. Sup. Lafon Auguste. Lamativie. — Larribe Paul. Sup. Teulet Pierre.  
 Prudhomat. — Faure Sylvain, Ayroles Jean-Pierre. Sup. Gindre Louis.  
 Puybrun. — Vital Paul, Miville Marius. Sup. Pégourié Baptiste.  
 St-Michel-Loubéjou. — Granval Célestin. Sup. Gineste Jean Baptiste,  
 Tauriac. — Dupuy Guillaume, Castanié Philippe. Sup. Mazarguil Henri.  
 Teyssieu. — Latour Pierre, Tauraud Jean. Sup. Lherm Jean, père.  
 Cadriou. — Gentou Philippe. Sup. Gorse Paul.  
 Cajarc. — Mirabel Auguste, Bramel J., Rognes Jean. Sup. Austruy Jules.  
 Carayrac. — Ausset Alexandre. Sup. Delbos Odilon.  
 Frontenac. — Charles Pierre. Sup. Montagne Jean.  
 Gréalou. — Gasc Jean, Ausset Joseph. Sup. Pégourié Joseph.  
 Larnagol. — Vinel Gustave, Desplat Auguste. Sup. Toulza Philippe.  
 Larroque-Toirac. — Debons Marcelin. Sup. Murat Jean-Baptiste.  
 Marcihac. — Bris Jean, Salgues Jean-Pierre. Sup. Couzy Pierre. (A suivre).

Le Conseil municipal de Bagnac, au lieu de procéder à l'élection des délégués sénatoriaux, dimanche, comme veut la loi, n'y a procédé que mardi. Plainte a été portée au Conseil de préfecture.  
 La commune de Comiac a encore mieux fait que Bagnac. Elle n'a pas nommé de délégués.

**Lycée Gambetta**  
 M. le préfet du Lot a visité hier le Lycée Gambetta, à 3 heures de l'après-midi. La façade de la rue du Lycée était pavoisée.  
 Il était accompagné de M. l'inspecteur d'Académie et de M. Caviolle-Dumoulin conseiller de préfecture.  
 Il a été reçu dans le salon de l'Administration, par M. Fournier proviseur du Lycée, entouré de tous ses collaborateurs, auxquels il a renouvelé l'assurance de son entier dévouement, en termes d'une grande délicatesse.  
 De là, il s'est rendu, avec tout le personnel dans la cour d'honneur, où se trouvaient tous les élèves de l'Établissement. Le petit Dauchez Raymond, de la classe enfantine, lui a offert une gerbe de fleurs, et M. Delprat de la classe de Mathématiques Élémentaires, lui a lu un compliment, dont nous regrettons de n'avoir pas le texte.  
 M. Rousset a paru très sensible, aux bonnes paroles qu'il venait d'entendre, et il a donné aux élèves d'excellents conseils et un congé.  
 On nous assure que maîtres et élèves ont été fort touchés de son amabilité.

**Conseil départemental**  
 Le conseil départemental de l'instruction publique s'est réuni le jeudi 3 décembre, à 10 h. du matin, dans le local ordinaire de ses réunions, à l'hôtel de la préfecture.  
 Le conseil s'est occupé des affaires suivantes :  
 Francouls. — Le conseil maintient au hameau d'Engranges le siège de l'école mixte de Saint-Pierre-Liverson.  
 Concots. — Le conseil donne un avis favorable à l'acquisition de la maison Pouget pour la tenue de l'école laïque des filles.  
 Molières. — Construction d'une école de filles ; avis favorable sous certaines réserves.

Le Roc. — Acquisition et appropriation d'une maison pour la tenue de l'école des filles ; avis favorable.  
 Cagnac. — Le conseil vote la création d'une classe enfantine qui serait provisoirement annexée à l'école des garçons.  
 Gramat. — Il ajourne la création de deux écoles mixte aux hameaux de Prangères et Saint-Chignes.  
 Puy-l'Evêque. — Il vote la transformation en classe enfantine de l'école maternelle.  
 Le conseil a voté quelques modifications à apporter au règlement des écoles publiques.  
 Enfin, le conseil a autorisé MM. Alduc, instituteur à Vaylats, Almus, instituteur à Caniac, et Forges, instituteur à St-Cernin, à remplir les fonctions de secrétaires de la mairie.

**Election consulaire**  
 Les électeurs portés, sur la liste consulaire, sont convoqués pour le dimanche 13 décembre 1896, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du Maire dudit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour l'année 1897, au nombre de trois, savoir :  
 Deux Juges titulaires ;  
 Un Juge suppléant ;  
 Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu : au Tribunal de Commerce de Cahors pour le canton (Nord), et à la Mairie pour le canton (Sud).

**Enregistrement**  
 M. Bouriol, receveur de l'enregistrement à la Roche-Bernard (Morbihan), est nommé en la même qualité à Lacapelle-Marival.  
 Il remplace M. Lafage, appelé au bureau de Callac (Côtes-du-Nord).

**La taxe militaire**  
 M. Guillemet a déposé à la Chambre un amendement tendant à réduire de 1,000 francs le produit de la taxe militaire pour indiquer nettement son désir d'une réforme de cette taxe. La réforme consisterait à dispenser de cet impôt les indigents infirmes et les jeunes soldats réformés au corps pour blessures ou maladies contractées au service.

**Acte de probité**  
 Marc Arnal, le malheureux estropié de ses jambes et de ses mains, le vendeur de papier à cigarette qui se promène dans nos rues et sur les boulevards par tous les temps, bien connu des Cadurciens, vient de prouver à ses nombreux clients qu'il est digne de leur confiance et de leur bienveillance.  
 Jeudi, dans la journée, M. B. ..., chef de division à la préfecture du Lot, lui achetait un cahier de papier à cigarette qu'il lui payait dix centimes en deux pièces de cinq centimes.  
 Entre ces deux pièces de monnaie, une pièce de 20 francs s'était glissée et était donnée par mégarde au marchand de papier à cigarettes.  
 Le soir, à 5 heures, à la sortie des bureaux de la préfecture, Marc attendait M. B. ..., devant la porte et lui remettait la pièce de 20 francs en lui disant que toute la marchandise contenue dans la boîte illustrée qu'il porte suspendue à son cou ne valait pas le prix qu'il lui en avait payé par mégarde, pour un seul cahier de papier à cigarette.

Le brave garçon trouvait son action toute naturelle et refusait même la petite gratification qui lui était offerte.

**Conservation et renouvellement du sérum antidiphthérique**  
 Le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets par laquelle il leur fait connaître que le comité de direction des services de l'hygiène a donné son assentiment à un rapport présenté par M. le docteur Chantemesse, au sujet de la conservation du sérum antidiphthérique et qui est ainsi conçu :  
 L'Institut Pasteur a toujours échangé, par retour du courrier, tous les flacons non liquides qui lui ont été envoyés et il continuera à faire cet échange. Le trouble qui apparaît dans les flacons de sérum antidiphthérique n'est pas un indice d'altération, il se produit à la longue dans tous les liquides albumineux conservés et il ne modifie en rien la valeur thérapeutique du sérum. Ainsi des flacons de sérum antidiphthérique préparés depuis 1894 et devenus troubles se sont montrés très efficaces dans des expériences faites au commencement de 1896.  
 Du sérum expédié dans l'Inde et en Australie et revenu en Europe après 10 mois de voyage était encore très actif. Il a été employé à l'hôpital avec plein succès.  
 Le sérum antidiphthérique doit être placé dans un endroit frais et obscur.

**Syndicat des Cultivateurs et planteurs de tabac du Lot**  
 La Commission du Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot, a l'honneur de prier tous les adhérents d'assister à la réunion générale

le qui aura lieu le Dimanche 13 décembre, à 2 h. du soir, dans une des salles de la mairie de Cahors pour y entendre le compte rendu du procès-verbal de la dernière séance.  
 Ordre du jour :  
 Paiement des cotisations ;  
 Compte rendu des finances ;  
 Nomination du secrétaire ;  
 Compte rendu du Congrès d'Agen.  
 La commission.

**Syndicat Agricole du Lot**  
 Le Syndicat Agricole du Lot se réunira Samedi, 12 décembre, à 3 heures précises du soir, au Conservatoire de la Société Agricole et Industrielle du Lot, rue du Lycée.  
 Ordre du jour  
 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.  
 2. Admission de membres nouveaux.  
 3. Compte rendu des opérations du Syndicat.  
 4. Gestion de M. le Trésorier.  
 5. Congrès d'Agen et de Bordeaux sur le black-rot.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**Fête de Noël de 1896**  
 ET DU  
**PREMIER DE L'AN 1897**

A l'occasion des Fêtes de Noël 1896 et du Premier de l'An 1897, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du jeudi 24 Décembre inclus au lundi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 5 Janvier.  
 Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

**FAITS DIVERS**

**Contre le mauvais goût du vin.**  
 On prend de la bonne lie fraîche de vin blanc ou rouge non collé, au besoin celle de vins collés peut être utilisée. Pour une pièce de vin de 228 litres, on met dans une sapine en bois 2 litres de lie avec 2 kilos de sucre blanc en poudre; on mélange et on verse pardessus 2 litres de vin chauffé de 35 à 40 degrés centigrades. Mêler, couvrir et entourer d'une couverture de laine. Laisser en repos pendant une heure, afin que le ferment se développe.

Pendant ce temps, on soutire et on loge dans un fût méché le vin à traiter, on y ajoute le ferment préparé, on bonde, on roule le tonneau, on perce un trou de faussot pour permettre le dégagement du gaz.  
 Une fermentation s'établit, et au bout de quinze jours à un mois, elle se termine. Soutirer de nouveau, remonter enfin ce vin avec 2 litres d'alcool à 90 degrés et 10 grammes de tannin dissous dans l'alcool, coller légèrement. Après repos, le vin aura perdu son goût amer et sera bien limpide.

**Conservation du bois au pétrole**  
 Aux nombreuses méthodes actuellement connues pour obtenir la conservation du bois, le Génie civil ajoute la suivante : Les bois à traiter sont soumis aux mêmes manipulations que celles adoptées pour les injections de créosotes, mais on remplace ce dernier corps par du naphte contenant en dissolution du pétrole. L'injection terminée, les bois sont chauffés de façon à évaporer le naphte qu'ils renferment, les cires et les huiles restent dans le bois le rendant ainsi imperméable, et par conséquent, imputrescible.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
 AGENCE DE CAHORS  
**Bons de l'Exposition de 1900**  
 vendus au prix net de 18 fr.  
**Tirage du 25 Décembre 1896**  
 1 Lot de 100.000 fr.  
 2 — de 5.000 fr.  
 5 — de 1.000 fr.  
 150 — de 100 fr.  
 La Société Générale vend également au guichet  
**des Bons à lots Panama et des Bons à lots du Congo**  
 Prochain tirage le 15 Décembre 1896  
 1 Lot de 500.000 fr.  
 1 — de 100.000 fr.  
 2 — de 10.000 fr.  
 2 — de 5.000 fr.  
 5 — de 2.000 fr.  
 50 — de 1.000 fr.  
 Prochain tirage le 20 Décembre 1896  
 1 Lot de 100.000 fr.  
 1 — de 2.500 fr.  
 3 — de 500 fr.  
 20 — de 250 fr.  
 Plus 300 Bons remboursables au pair de 100 fr., augmentés, à titre d'intérêt de 5 fr. par an, soit 145 fr. en 1896.

**ÉTRENNES UTILES**

**A nos lecteurs**  
 Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrennes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement orné.  
 Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.  
 Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence  
**THÉÂTRE DE CAHORS**  
 Tournée Ch. BARET  
 Vendredi 11 Décembre 1896  
**LE PETIT LORD**  
 Comédie en trois actes de Jacques Lemaire, F. Burnett et Schurmann  
**Au Pain Sec**  
 Vaudeville en un acte de M. B...

**USINE A BRIVE**  
  
**FABRE, horloger à Cahors.**  
**A LA BOULLE D'OR**  
  
**H. FABRE**  
 10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
**CAHORS**

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
 Dorure et Gravure sur Métaux  
**LUNETTERIE & OPTIQUE**  
**SECURICITTE**  
 Achat de Matières Or, Argent et Platine  
 Travaux soignés. — Prix modérés  
**On demande un apprenti**  
**LA VUE POUR TOUS**  
 PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
 Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »  
 Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique  
**H. FABRE**  
 10, Rue de la Mairie, Cahors  
**SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS**

A l'Imprimerie LAYTOU  
**Cartes de Visite**  
 Depuis 1 fr. 25 le cent  
 Livrées dans la journée

Bibliographie

Il serait regrettable de ne pas demander à la Direction du *Conseiller des mères et des jeunes filles*, 6, rue de la Chaussée d'Antin, Paris, un numéro spécimen, qui vous sera envoyé franc.

Vous y verrez l'énumération des **Primes gratuites** offertes aux nouvelles abonnées de cette revue féminine de quinzaine.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA  
**MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LE POUR ET LE CONTRE, journal financier, 1, rue de la Bourse, Paris. — Abonnements 10 fr. par an.

Sommaire du n<sup>o</sup> du 16 décembre 1896 :

I. — Le rapport de M. Vincent Caillard sur les finances ottomanes.

Le Pour et le Contre : La Foncière. — Transports (suite).

Revue du marché. — Les obligations des chemins Portugais. Valeurs de placement. Valeurs d'assurances. Chronique des Mines d'Or. La réunion des actionnaires de l'Eart-Rand. La London-Paris. Darien Gold Mining Co. Chronique du Centre. Houillères de Berestow. Chronique du Nord. Situation de l'industrie houillère dans le Pas-de-Calais. Valeurs américaines.

Nouvelles et Informations

Assemblées et dividendes : Banque de l'Algérie. Société du Creusot. Compagnies de Fives-Lille. Eaux minérales et Bains de Mer. Grands magasins du Printemps. Dynamite Russe, etc., etc.

II. — Canal de Panama. Mine de Krivoi-Rog.

III. — Bilans, coupons, avis divers. — Cotes et tirages.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D<sup>r</sup> CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> .	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	6 40	6 34 <sup>1/2</sup>	5 11	11 32	7 <sup>h</sup> 6 soir
Gignac-Cressensac	départ. 6 50	7 1	5 23	1 10 <sup>1/2</sup>	7 43
SOUILLAC.....	7 27	7 37	5 59	2 7	8 3
CAZOULÈS.....	7 47	7 54	6 »	2 12	8 18
Lamothe-Fénélon	arrivée. 8 1	—	—	2 19	8 25
Nozac.....	départ. 8 2	—	—	2 21	8 26
GOURDON.....	8 17	—	—	2 36	8 41
Saint-Clair.....	8 27	8 3	6 24	2 46	8 51
Dégagnac.....	8 40	—	—	3 »	9 5
Thédirac-Peyrilles	8 50	—	—	3 10	9 15
Saint-Denis-Catus	9 2	—	—	3 22	9 27
Espère.....	9 13	—	—	3 32	9 38
CAHORS.....	9 24	—	—	3 44	9 49
Sept-Ponts.....	9 33	—	—	3 53	9 58
Cieurac.....	9 45	8 39	7 »	4 5	10 10 soir
Lalbenque.....	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	7 25
Caussade.....	10 9	—	—	4 25	7 37
Montauban.....	10 23	—	—	4 40	7 54
Toulouse.....	10 30	—	—	4 48	8 3
	11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
	11 h. 39 midi 14	10 39s.	8 59	7 43	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 43 <sup>1/2</sup>	3 15 <sup>1/2</sup>	8 <sup>h</sup> 48	—	9 <sup>h</sup> 40 <sup>1/2</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	3 30	4 24	8 54	—	10 47	7 7
Caussade.....	3 37	4 33	9 16	—	10 52	7 30
Lalbenque.....	4 3	5 14	—	—	11 33	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	midi 12	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	midi 21	8 59
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 14	9 51	—	midi 33	9 11
Espère.....	départ. 4 48	6 38	9 57	6 »	midi 42	9 19
Saint-Denis-Catus	—	6 52	—	6 14	—	9 30
Thédirac-Peyrilles	—	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
GOURDON.....	5 30	7 38	10 37	7 »	—	10 26
Nozac.....	—	7 53	—	7 17	—	10 40
Lamothe-Fénélon	—	8 2	—	7 26	—	10 49
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 11	8 23	—	7 36	—	10 58
SOUILLAC.....	départ. 8 24	8 31	10 58	7 48	—	11 10
Gignac-Cressensac	—	8 36	10 59	7 49	—	11 11
BRIVE.....	arrivée. 5 51	9 6	—	7 57	—	11 18
PARIS.....	départ. 5 55	8 36	11 35	8 4	—	11 22
	—	9 40s.	11 44	8 36	—	11 51
	—	—	8 40 <sup>m</sup>	—	—	midi 23
	—	—	—	—	—	midi 49
	—	—	—	—	—	11 23 <sup>1/2</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzech.....	7 »	1 22	7 2
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrt Prayssac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Sotrac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	3 51	8 11	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> 10s.	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 35	3 7	9 16
Sotrac-Touzac	8 43	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arrt Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzech.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37	1 <sup>h</sup> 27	6 <sup>h</sup> 27
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 <sup>h</sup> 40 <sup>1/2</sup>	5 <sup>h</sup> 19 <sup>1/2</sup>
Lamadelleine.....	7 55	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 0	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Languueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER



La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id. n <sup>o</sup> 1 id. 450 fr. —
id. n <sup>o</sup> 1 375 fr. —	id. n <sup>o</sup> 2 id. 375 fr. —
id. n <sup>o</sup> 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSION

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,  
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,  
Rue Clément-Marot, CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.